



**PRÉFET
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de LA SÉAUVE-SUR-SEMÈNE projet d'extension de la zone d'activités des Portes du Velay : déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U.

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE 2024/64 du 29 mai 2024, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de La Séauve-sur-Semène au titre de la déclaration de projet d'intérêt général emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de la Séauve-sur-Semène.

Cette enquête publique, d'une durée de 33 jours, se déroulera du jeudi 27 juin 2024 à 9 heures au lundi 29 juillet 2024 à 16 heures 30. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de La Séauve-sur-Semène.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier relatif à l'enquête publique, qui comporte notamment une expertise écologique, une note de présentation des principaux impacts du projet et l'avis de l'autorité environnementale, en mairie de La Séauve-sur-Semène (La Gare – 43140 La Séauve-sur-Semène) où il restera à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public. A ce dossier d'enquête déposé en mairie sera joint le registre d'enquête à feuillets non mobiles.

Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.haute-loire.gouv.fr (rubrique : *Publications - enquêtes publiques Etat – autres enquêtes publiques*).

Ces mêmes documents ainsi qu'un dossier dématérialisé pourront être consultés à la Préfecture de la Haute-Loire – Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement sur rendez-vous (tel. 04 71 09 92 45).

M. Jacques CHANDÈS, cadre technique EDF-GDF en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Luc GACHE, professeur en retraite, en qualité de suppléant.

Il recevra les observations du public en mairie de La Séauve-sur-Semène, les :

jeudi 27 juin 2024 :	de 9 heures à 12 heures
jeudi 4 juillet 2024 :	de 13 heures 30 à 16 heures 30
mardi 16 juillet 2024 :	de 9 heures à 12 heures
vendredi 26 juillet 2024 :	de 9 heures à 12 heures
lundi 29 juillet 2024 :	de 13 heures 30 à 16 heures 30

De plus, les observations et propositions du public pourront être soit :

- consignées sur le registre d'enquête déposé à cet effet à la mairie de La Séauve-sur-Semène
- adressées au commissaire enquêteur par voie postale en mairie de La Séauve-sur-Semène (La Gare – 43140 La Séauve-sur-Semène)
- adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

pref-ep-dp-ccls@haute-loire.gouv.fr

Toute observation formulée avant le jeudi 27 juin 2024 à 9 heures ou après le lundi 29 juillet 2024 à 16 heures 30 ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt.

Le public pourra demander des informations auprès de la communauté de communes Loire Semène – 1 place de l'Abbaye – 43140 La Séauve-sur-Semène - n° téléphone 04 71 75 69 50 et à l'adresse suivante : accueil@loire-semene.fr

La commissaire enquêteur transmettra au préfet, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en mairie de La Séauve-sur-Semène et à la Préfecture de Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'État de la Haute-Loire pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de la Séauve-sur-Semène disposera d'un délai de 2 mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur pour approuver la mise en compatibilité PLU. En l'absence de délibération dans ce délai ou en cas de désaccord, la décision sera prise par le préfet.